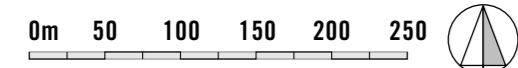


Commune de Mies

PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION



Approuvé par la Municipalité

le:

Le Syndic: La Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique

du: 28.01.05 au: 28.02.05

Le Syndic: La Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du: 22.11.05 au: 22.12.05

Le Syndic: La Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal dans sa séance

du: 03.05.06

Le Président: La Secrétaire:

Approuvé préalablement par le département compétent

Lausanne, le: 22.09.06

Le Chef du Département:

Mis en vigueur le: 16.01.07

Secteur du plan de détail II "Zone résidentielle du lac"
et zone des Crénées mis en vigueur le 2 mai 2007

Juin 2007

0044-PSA-A3-MW-27.06.07-ja

urbaplan

LEGENDE

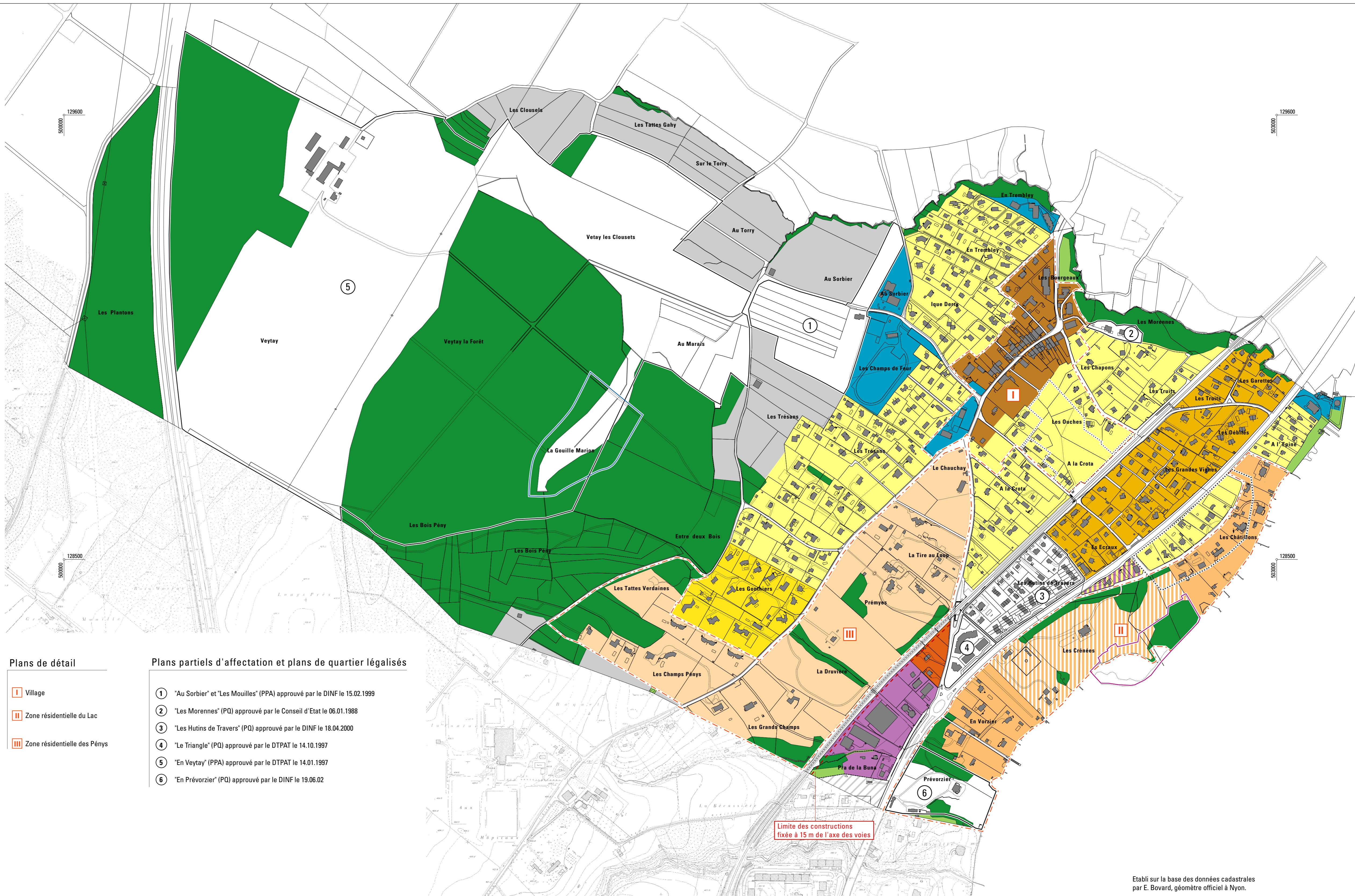
	Zone du village		Zone de bâtiments et d'aménagements d'intérêt public		PPA ou PQ approuvés
	Zone de villas A		Zone réservée		PPA ou PQ abrogés
	Zone de villas B		Zone agricole		Plan de détail
	Zone de villas C		Zone de verdure		Région archéologique N° 302 au sens de l'art.67 LPNMS
	Zone résidentielle du Lac		Aire forestière (se référer au document formel de constatation de nature forestière)		
	Zone résidentielle des Pény's		Zone soumise à l'ACCE du 7.02.73 classant la réserve naturelle de la "Gouille Marion"		
	Zone des Crénées		Réserve naturelle "Les Crénées"		
	Zone d'activités		Limite des constructions		
	Zone mixte d'habitat et d'activités A				
	Zone mixte d'habitat et d'activités B				

Plans de détail

- Village
- Zone résidentielle du Lac
- Zone résidentielle des Pény's

Plans partiels d'affectation et plans de quartier légalisés

- ① "Au Sorbier" et "Les Mouilles" (PPA) approuvé par le DINF le 15.02.1999
- ② "Les Morennes" (PQ) approuvé par le Conseil d'Etat le 06.01.1988
- ③ "Les Hutins de Travers" (PQ) approuvé par le DINF le 18.04.2000
- ④ "Le Triangle" (PQ) approuvé par le DTPAT le 14.10.1997
- ⑤ "En Veytay" (PPA) approuvé par le DTPAT le 14.01.1997
- ⑥ "En Prévrozier" (PQ) approuvé par le DINF le 19.06.02



Limite des constructions
fixée à 15 m de l'axe des voies